

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Briennon, Chérrier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lentigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlier, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Ville-montais, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *le Journal de montbrison*, *l'Echo Roannais*, *Le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 28 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgogne.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. Hayas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5,
MM. Laffite, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au Bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne,
7 h. 30 matin Lyon, Montbrison, Clermont, route,
7 h. 30 matin St. Etienne, Lyon, route de l'Orbelle,
7 h. soir Paris, toute la ligne au-delà,
8 h. soir Lyon, Tarare, Thizy et route,
8 h. 30 soir Belmont, Charleroi, Nouilly,
9 h. soir St. Etienne, Lyon et route, Montbrison, St-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régny, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne							
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR			
Roanne	8 15	12 39	5 20	8 6	Paris ...	7 45	4 30	9 30	Roanne	5 53	8 5	12 30	4 45	Lyon	7 50	12 5	3 5	Roanne	6 12	45	5 5	Amplepuis	6 40	3 10	6 35		
St-Germain-L...	8 37	1 2	5 47	8 29	Moulin...	1 5	5 18	2 15	Coteau...	8 43	12 38	2 57	5 53	Givors ...	8 23	4 4	3 59	Coteau	6 10	12 56	5 16	Saint-Victor	5 51	3 28	6 50		
Lapacaudière	8 56	4 21	6 6	8 48	S-Germ.-des-F...	2 40	7 40	3 59	10 30	St-Cyr-de-F...	8 29	12 54	5 9	9 17	Vendranges...	8 42	4 7	7 52	St-Chamond...	9 9	4 51	5 17	Régny...	7 9	3 43	7 4	
St-Martin-d'E...	9 16	1 41	6 28	9 3	St-Martin-d'E...	3 47	8 48	5 11	37	Saint-Jodard...	8 53	1 18	5 33	9 17	Saint-Etienne...	5 20	9 52	2 30	5 41	L'Hôpital...	7 25	3 59	7 20	St-Victor	6 58	4 48	6 3
S-Germ.-des-F...	10 5	2	30	7 15	9 56	Lapacaudière...	4 5	9 1	5 13	11 50	Balbigny...	6 50	9 14	1 39	5 53	Just-sur-L...	5 54	10 18	6 4	Coteau ...	7 42	4 17	7 37	Roanne...	7 50	4 25	7 45
Moulin...	11 48	7 23	"	11 11	St-Germain-L...	4 45	9 16	5 28	12 3	Feurs...	7 4	9 28	1 53	6 8	Feurs...	6 41	11	3 47	6 45	Amplepuis	7 10	2	6 15	Roanne...	7 50	4 25	7 45
Paris	soir	soir	soir	Roanne	soir	soir	soir	Roanne	soir	soir	soir	soir	Roanne	soir	soir	soir	Roanne	soir	soir	soir	de Roanne à Clermont et à Vichy	de Clermont et à Vichy à Roanne	de Clermont et à Vichy à Roanne	de Clermont et à Vichy à Roanne			
de Roanne à Montbrison				de Montbrison à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne							
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR			
Roanne	5 53	12 30	4 45	Montbrison ...	4 45	9 20	5 40	Roanne	8 15	12 30	8 6	Roanne	8 10	10 46	3 6	Saint-Etienne...	8 10	11 46	5 23	Roanne	6 12	45	5 5	Amplepuis	6 40	3 10	6 35
St-Just-sur-L...	7 49	2 39	6 55	St-Just-sur-L...	5 54	10 10	5 55	Roanne	8 15	12 30	8 6	Roanne	8 10	11 46	3 6	Saint-Etienne...	8 10	11 46	5 23	Roanne	6 10	12 56	5 16	Saint-Victor	5 51	3 28	6 50
Montbrison ...	9 51	4 5	7 50	Roanne	8 15	12 30	8 6	Roanne	8 10	11 46	3 6	Roanne	8 10	11 46	3 6	Saint-Etienne...	8 10	11 46	5 23	Roanne	6 10	12 56	5 16	Régny...	7 9	3 43	7 4

Roanne, le 30 septembre 1866.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 29 août 1866.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE PERSIGNY.

Travail des enfants dans les manufactures.

Le Conseil général ne voit pas, en ce qui concerne le département de la Loire, la nécessité de la création d'un inspecteur spécial de surveillance pour assurer l'exécution de la loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures ; cette création grêverait le département de frais nouveaux d'une certaine importance.

Il estime que le zèle des commissions locales de surveillance et la haute sollicitude de l'autorité judiciaire sont parfaitement suffisants pour assurer l'exécution de cette loi éminemment protectrice de la moralité et de la santé des enfants, et qui fournit des moyens suffisants pour faire respecter ses prescriptions.

L'état des finances du département ne permet pas de distraire la plus petite partie de ses fonds, qui ont toujours une destination obligée.

Enseignement secondaire spécial. — Ecole de Cluny.

Le Conseil général a dû déjà, l'année dernière, rejeter, bien qu'à regret, la demande d'une subvention de 800 fr. pour la fondation d'une bourse à l'école de Cluny.

Le Conseil ne peut agir différemment cette année-ci ; les motifs puissants qui ont déterminé son refus, l'année dernière, sont exactement les mêmes cette année.

Ecole normale.

L'école normale fondée à Montbrison appelle avec raison l'attention du Conseil général qui, malgré ses sympathies, ne peut faire pour cet établissement aucun emploi de fonds, au moins quant à présent.

La subvention que vote annuellement le Conseil général pour l'instruction publique est, contre son gré, inférieure à celle qu'il désirerait pouvoir allouer pour cet objet si important. Il y a donc impossibilité absolue de détourner la moindre partie des fonds destinés à l'enseignement primaire dans le département de la Loire.

Cours d'adultes.

Le Conseil général.

Remercie M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de la circulaire du 4 juillet dernier, de M. le ministre de l'instruction publique.

Il s'associe aux sentiments exprimés par Son Excellence, et, comme elle, il désire vivement voir se développer plus en plus l'inappréciable bienfait de l'instruction.

Un homme d'Etat éminent que l'on trouve toujours là où il y a une amélioration à réaliser, a donné à l'œuvre entreprise par M. le ministre et spécialement au département de

la Loire, son pays, un témoignage de sympathie.

Le Conseil apprend avec satisfaction le résultat obtenu cette année par l'institution du cours des adultes.

Il félicite MM. les instituteurs de leur dévouement et de leur désintéressement. Il regrette que quelques-uns d'entre eux aient été obligés, sur leurs minces appoinements, de supporter les frais d'éclairage et de chauffage de la classe du soir. S'ils n'ont point de supplément de rémunérations, il faut au moins qu'ils n'aient pas de supplément de dépenses.

Institution impériale des jeunes aveugles.

Un membre s'exprime ainsi :

La 4^e commission, après un examen attentif de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur touchant l'institution impériale des jeunes aveugles, éprouve le regret, vu l'état des finances départementales, de ne pouvoir fonder, dès à présent, dans cet état établissement, une ou plusieurs bourses destinées à venir en aide à cette classe si intéressante et si malheureuse de la société.

Le Conseil s'associe aux regrets exprimés au nom de la 4^e commission et adopte ses conclusions.

Cultes.

Conseil général a pris connaissance, avec intérêt, de la communication qui lui a été faite relativement aux succursales et aux vicariats.

Il prie le gouvernement d'agréer ses remerciements pour les secours qu'il a accordés, cette année, aux églises et presbytères.

Amélioration du cheval français demi-sang.

Le Conseil général reçoit communication de la lettre de S. E. le grand-écuyer, concernant l'œuvre entreprise par la société hippique instituée à Caen, pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, ainsi que la lettre de M. le marquis de Croix, président de la société. Le Conseil apprécie la bonne direction imprimée à cette si utile association et applaudit aux résultats qu'elle a obtenu. Il désire vivement s'associer à ses louables efforts, d'une manière efficace, par la vote d'une allocation pécuniaire qui serait évidemment très-utilitaire employée, mais les fonds qu'il voudrait affecter à cette destination sont absorbés par des dépenses départementales de la plus urgente nécessité, et, son grand regret, il se voit obligé d'ajourner à une époque ultérieure le concours en argent qui lui est demandé.

Mens frais de justice de paix de Saint-Etienne.

Le Conseil reconnaît avec M. le Préfet que le local affecté aux justices de paix devant être fourni par la ville de Saint-Etienne, et que c'est à elle qu'incombe l'obligation

de faire face aux frais divers qu'il nécessite, estime que la demande adressée par MM. les juges de paix au Conseil général doit être renvoyée à la ville de Saint-Etienne et qu'il n'y a lieu de délibérer.

Taxe municipale sur les chiens.

Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de la communication de l'état constatant le produit de la taxe sur les chiens.

Service médical gratuit.

de fer d'embranchement du canal de Roanne à Digoin.

« Ce traité, dit le *Mémorial de la Loire*, donnera pleine satisfaction aux intérêts commerciaux, en leur promettant de jouir prochainement des avantages que doit produire un embranchement reliant à Roanne le chemin de fer du Bourbonnais au canal. La compagnie du chemin de fer est chargée de l'exécution de tous les travaux d'agencement de la gare d'eau et des entrepôts indiqués au projet. Un tarif établit d'une manière précise le droit d'embranchement à payer à la compagnie, ainsi que les obligations qui lui sont imposées. »

— L'avis suivant vient d'être publié et affiché :

Nous, Préfet de la Loire,
Vu le décret du 28 mars 1866 et le règlement ministériel (art. 9) en date du 6 août de la même année ;

Donnons avis à nos administrés que l'enquête agricole s'ouvrira dans le département vers le 15 octobre prochain et que les personnes désirant être entendues par la commission chargée de procéder à cette opération doivent en faire la demande au président, par notre intermédiaire.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 5 octobre. Celles présentées par des habitants de l'arrondissement chef-lieu, nous seront adressées directement, et les autres par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets.

Saint-Etienne, le 19 septembre 1866.

Le Préfet de la Loire, LEVERT.

INONDATIONS

Nous regrettons que notre feuille n'ait pu donner plus tôt des détails sur l'inondation du 25; néanmoins, pour ceux de nos lecteurs qui n'en ont pas été témoins oculaires, un récit rapide des dououreuses péripéties de ce drame ne sera pas sans intérêt.

A cinq heures du matin, la Loire atteignait 3 mètres 80.

Par ordre de M. le Sous-Préfet, la circulation fut interdite sur la route de Charlieu. Grâce à une dépêche reçue la veille de M. le Préfet, les habitants de la plaine de Vougy, prévenus, avaient pu évacuer, en temps utile, leurs habitations, emmener leur bétail et enlever leur mobilier.

M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Roanne, Messieurs les ingénieurs, attentifs aux progrès de la crue, ne tardèrent pas à reconnaître que les digues du Renaison et de la Loire, qu'on croyait à l'abri de tout danger, étaient compromises sur plusieurs points. Des filtrations nombreuses et inquiétantes se déclaraient. Rien ne fut négligé pour consolider ces digues. On y travailla avec la plus grande activité pendant toute la journée.

Les nombreux ouvriers dont l'autorité avait réclamé le concours, notamment ceux de MM. Fortier-Beaulieu, tanneur, et Bessy, entrepreneur de l'Hôtel-de-Ville, que leurs patrons s'étaient empressés de mettre à la disposition de l'autorité, ont fait de leur mieux.

Grâce à un vaste approvisionnement de roches, qui se trouvait sur les lieux, vers cinq heures du soir, le péril était conjuré pour la digue de la Loire. Mais, à cette même heure, une brèche que, malgré d'incessants et énergiques efforts, on ne put empêcher, se manifesta à la digue du Renaison, sur laquelle la masse du fleuve s'appuya également, en refluant avec force dans le Renaison.

Par cette brèche, de 15 mètres environ, l'eau se précipita avec furie, et les quartiers bas les plus voisins furent immédiatement inondés, ainsi que tous les terrains situés entre le quai du Rivage et la levée de la Loire, y compris le chemin de fer de raccordement qui fut submergé. L'eau trouva heureusement une issue par le pont viaduc situé sur la route impériale n° 7, entre la rue Impériale et le pont sur la Loire, et se déversa dans le bassin du canal, puis, de là dans le canal, inondant sur ce parcours le quai des Charpentiers et les rues adjacentes.

La Loire, au moment de la rupture de la digue, avait atteint, depuis 1 heure, la maximum de 6 mètres. Elle resta stationnaire jusqu'à 9 heures du soir, où elle commença à décroître, mais très-lentement.

La population tout entière s'était portée sur les points menacés, en proie à la plus vive anxiété, et redoutant, non sans raison, une catastro-

phie semblable à celle de 1846. En effet, si la digue de la Loire s'était rompue, comme nous avons eu lieu de le craindre pendant quatre heures, la moitié de la ville eût été inondée jusqu'au premier étage.

Vers 11 heures du soir, le pont viaduc, dont nous avons parlé plus haut, commença à donner de sérieuses inquiétudes à l'autorité et aux hommes de l'art. M. le Sous-Préfet interdit immédiatement la circulation aux voitures, et, quelque temps après, aux piétons eux-mêmes. Une demi-heure après cette interdiction, une partie du pont s'écroula. Toutefois, vérification faite, le lendemain matin, il a été reconnu qu'on pouvait l'utiliser pour la circulation des piétons et des voitures non chargées.

La digue qui sépare le bassin du canal de la Loire a été très-compromise; mais la décroissance des eaux l'a préservée d'un effondrement redouté.

Les dégâts sont énormes. Un grand nombre de ménages d'ouvriers ont perdu non seulement tout leur mobilier, mais encore leurs métiers, c'est-à-dire leur gagne-pain. Avec quoi lutteront-ils contre la misère qui les accable ?

Plusieurs maisons habitées par des journaliers, des manœuvres, se sont écroulées. Voilà ces pauvres gens sans asile, sans ressources, à la merci de la charité publique.

Nous lisons, dans le *Mémorial de la Loire* du 29, l'article suivant, relatif à l'inondation du 25 :

Roanne, le 28 septembre.

Dans la matinée, les eaux atteignaient déjà un niveau très élevé et, vers une heure, des infiltrations nombreuses se produisaient à la base des levées d'enceinte qui protégeaient la ville. Tout ce qui pouvait être fait pour éviter leur rupture fut exécuté sous la surveillance de notre excellent Sous-Préfet, qui n'a pas quitté d'une minute les lieux menacés, de notre digue Maire et des hommes de l'art, avec une activité et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Des masses de roches furent entassées sur les points inquiétants et le danger fut conjuré en partie; mais la digue que baigne le Renaison céda enfin à la masse énorme que cette rivière et le fleuve réunis faisaient peser sur elle, et l'eau s'ouvrant une large brèche, envahit en un clin d'œil les bas quartiers de la ville, renversant tout sur son passage, solides bâtiments, clôtures, jardins, plantations, usines peuplées, quelques heures auparavant, de nombreux travailleurs, maintenant réduites au chômage, en un mot se tenant partout la désolation et la ruine.

Comment peindre la stupeur de tous, lorsque cette sinistre parole vola de bouche en bouche : La digue est rompue ! Les habitants furent à la hâte en disputant leur mobilier à l'élément détructeur. Les quartiers élevés de la ville sont complètement déserts; toute la population entassée aux abords de la Loire, suit, avec la plus douloureuse anxiété, les péripéties de ce drame, observant avec effroi les progrès du fleuve, attendant avec une impatience fiévreuse que son niveau cesse de s'élèver; le bruit menaçant des eaux se mêle au fracas des démolitions et aux clamours de la foule. — Il faut renoncer à décrire de telles scènes.

Vers neuf heures du soir, la crue avait atteint son maximum. Les eaux trouvaient heureusement une issue par le viaduc construit sur la route impériale, pour le raccordement du canal et du chemin de fer. La solidité de ce viaduc fut bientôt compromise et il s'écroula en partie.

Cet ouvrage a sensiblement atténue le mal, et quelque déastre que soit cette inondation pour notre ville, nous ne pouvons nous dissimuler que si le torrent ne se fut pas déversé dans le canal, les dommages eussent été bien plus considérables. On peut néanmoins les évaluer sans aucune exagération à 300 000 francs, et ils portent malheureusement pour une bonne partie sur de pauvres ménages d'ouvriers.

Dès que la journée du 26 put éclairer cette scène de désolation et que les eaux en se retirant permirent de pénétrer dans les quartiers inondés, le Sous-Préfet et madame Tézenas s'empressèrent de les visiter, s'enquérant avec sollicitude des pertes et de la position de chacun.

Pendant toute la journée, une foule compacte ne cessa de circuler sur les points qui avaient été envahis. Vous ne pouvez vous faire une idée de ce navrant spectacle.

A peine revenu d'Andrézieux, où il avait été déjà porteur des consolations et des secours, M. Levert, préfet de la Loire, est arrivé immédiatement à Roanne; accompagné de M. le secrétaire général de la préfecture, du sous-préfet, du maire et des ingénieurs, il a visité minutieusement les lieux dévastés par le fleau, distribuant un premier secours aux plus nécessiteux, adressant à tous de bonnes et consolantes paroles, ranimant dans tous les coeurs le courage et l'espérance. Il a successivement parcouru les quartiers du Moulin-Gilbert, du Creux-Granger et du quai du Rivage. Il a inspecté les digues, reconnaissant par lui-même les vices de construction qui en avaient compromis la solidité; il a traversé ensuite le quai des Charpentiers, donnant partout aux malheureux inondés les témoignages de la plus cordiale sympathie.

Le préfet s'est fait ensuite rendre un compte exact des travaux exécutés pour consolider les digues, assurer l'écoulement des eaux et atténuer les déastres causés par l'inondation. Il s'est fait présenter les personnes qui se sont distinguées dans cette douloureuse circonstance, et a chaleureusement félicité le sous-préfet, le maire, les ingénieurs, le capitaine de gendarmerie, le commissaire de police, et toutes les personnes qui ont secondé avec un si admirable dévouement les efforts de la population.

Vers la fin de 1861, comme nous traversions une promenade publique d'une de nos villes du nord, un tout jeune enfant vint se jeter dans mes jambes. Au même instant un cri d'effroi retentit à mes oreilles. Ce cri, c'était la mère qui l'avait poussé, et cette mère, c'était Guillemette. Elle nous reconnut et devint toute rouge, mais elle se remit bien vite.

Venez, messieurs, nous dit-elle, en nous tenant une main amie, venez, que je vous présente à mon mari, à Stanislas... à M. Breutzer.

Chemin faisant, elle nous apprit que, triomphant, après de longs efforts, de la résistance de sa mère, qui la prenait pour une coquette, le bon et amoureux violoniste était venu la chercher à Angoulême, et qu'après le mariage, ils s'étaient fixés avec son père dans la ville où je la rencontrais, et où ils avaient su se faire une bonne position.

Guillemette aimait son mari de tout son cœur. Elle était heureuse; mais elle ne pouvait entendre sans éprouver une émotion douloureuse le chant de *Enfants de Paris*.

E. DE LYDEN.

Emu par les touchantes paroles du Préfet, le Maire a proposé ensuite le vote d'une somme de 10 000 francs pour subvenir aux premiers besoins des malheureux, dont le fléau a détruit les métiers. Il est inutile de dire que notre conseil, dont le patriotisme est toujours au niveau de la circonscription, a voté cette somme à l'unanimité.

Vers 11 heures du soir, le pont viaduc, dont nous avons parlé plus haut, commença à donner de sérieuses inquiétudes à l'autorité et aux hommes de l'art. M. le Sous-Préfet interdit immédiatement la circulation aux voitures, et, quelque temps après, aux piétons eux-mêmes. Une demi-heure après cette interdiction, une partie du pont s'écroula. Toutefois, vérification faite, le lendemain matin, il a été reconnu qu'on pouvait l'utiliser pour la circulation des piétons et des voitures non chargées.

La ville de Roanne gardera longtemps le souvenir de la visite de M. Levert. Le Maire, en le remerciant, a exprimé les sentiments de notre ville tout entière.

On nous signale plusieurs traits de dévouement à l'occasion de l'inondation du 25.

M. le comte de Vougy, aidé de deux habitants de sa commune, les sieurs Crétin et Jean Denis, garde champêtre, a entrepris de sauver une famille de cinq personnes, dont la maison, entourée de toutes parts par les eaux, était sapée par un courant impétueux, qui rendait fort difficile l'accès de cette habitation. Ce périlleux sauvetage a été opéré avec un plein succès.

Le désastre des inondations a frappé la plus grande partie de la France. La rivière d'Allier et plusieurs de ses affluents, ainsi que des affluents du Cher et de la Loire, ont débordé.

La voie du chemin de fer de Lyon s'est trouvée coupée sur deux points par les eaux entre Moulins et Nevers, ce qui a nécessité l'établissement d'un service de transbordement: les trains venant de Lyon et de Clermont ont été arrêtés la nuit du 24 à Saint-Germain-des-Fossés par mesure de prudence.

A Saint-Pourçain, à Gannat, à Lapalisse et à Montluçon, la Sioule, l'Andelot, la Besbre et l'Allier ont débordé. A Lapalisse, les habitants d'un des faubourgs de la ville ont dû évacuer leurs maisons; ils ont été recueillis à l'hôpital et chez des particuliers.

Dans le Puy-de-Dôme, une crue est signalée à Issoire.

On apprend également des crues subites et considérables dans la Côte-d'Or et dans la Lozère, où les eaux de la rivière du Lot ont dépassé la hauteur qu'elles avaient atteinte en 1848. Sur tous ces points, des mesures de prudence ont été prises par l'administration à la première nouvelle de ces événements.

Le service du chemin de fer, suspendu le 24, entre Saint-Germain-des-Fossés et Moulins, n'a pu encore être rétabli. La brèche existante entre Moulins et Bessy n'a pas moins de 40 mètres de longueur; la réparation du dégât paraît devoir demander beaucoup de temps. L'interception de la voie persiste entre Saint-Imbert et Nevers, mais le service se continue par transbordement avec un retard de quelques heures.

26 septembre. — Le service du chemin de fer, suspendu cette nuit, par mesure de précaution, entre Moulins et Saint-Germain-des-Fossés, a pu être rétabli, sauf sur un parcours de 3 kilomètres que les voyageurs doivent effectuer par voie de terre. Un pont suspendu, reliant Varennes à Saint-Pourçain, a été emporté sur l'Allier.

La hauteur de la Loire, qui était le 24 de 6 mètres au-dessus de l'étiage dans le département de la Haute-Loire, atteignait le 26, à onze heures du matin, 6 mètres au pont de Nevers, et menaçait encore de monter; les maisons des quartiers les plus exposés ont été évacuées. L'ancienne digue de la rive gauche a été enlevée sur une longueur de 70 mètres et les eaux se sont répandues avec une hauteur de 6 mètres dans le val de la Loire. On travaille sans relâche pour assurer la solidité de la digue neuve située sur la rive droite, destinée à protéger la ville. Hier, 23, Fourchambault a été envahi, et le travail des forges a dû être suspendu.

La route de Nevers à Moulins est couverte d'eau, mais on espère qu'elle ne sera pas coupée. Les communications par voies ferrées au-dessus et au-dessous de Nevers sont interrompues. A Gien, le matin 26, à dix heures, la Loire marquait 4m 73 et montait de 15 centimètres par heure. A Orléans, ce matin, 26, à dix heures, elle était à 2m 74 et croissait de 8 centimètres par heure. On s'attendait à la voir dépasser 5m 80.

Dans le Loiret, à Montargis, à Château-Renard et à Châtillon, le Loing et l'Ouanne ont occasionné quelques dégâts sans gravité.

A Tours, la crue est jusqu'à présent peu importante, et l'on pense qu'elle n'occasionnera aucun déastre.

A la première nouvelle de ces crues, les préfets et les sous-préfets des départements et des arrondissements situés dans le bassin de la Loire se sont mis aussitôt en communication télégraphique pour prévenir les sinistres.

A Auxerre, la hauteur de l'Yonne était, le 23 à midi, de 3 mètres 20 centimètres. La crue qui paraît s'arrêter ce soir, est signalée dans tout le bassin de l'Yonne et sur la Seine jusqu'à Paris.

D'après les nouvelles réques des stations météorologiques, il est probable que la Seine va éprouver demain jeudi, 27 septembre, une crue extraordinaire supérieure à celle de 1856 et à toutes les crues arrivées depuis un grand nombre d'années.

La montée qui, par suite de retard dans les bulletins, avait été annoncée hier 25, de 1m 80 seulement, atteindra probablement en réalité 2m 60. La Seine arrivera donc probablement à Paris, au Pont-Royal, à la côte de 6m 35 au moins.

Tous les affluents de la Seine sont en crue: celle de l'Armançon seulement commence à décroître dans la partie supérieure de son cours.

La côte du Pont-Royal donne pour Paris, aujourd'hui 26, à une heure et demie, une hauteur de Seine de 5m 03.

Les dépêches de Cahors et de Rodez, en date du 25, annoncent que le Lot, dans les départements du Lot et de l'Aveyron, décroît et que la pluie paraît cesser.

Dans le département de la Lozère, la situation est plus grave: la partie basse de la ville de Mende a été inondée et cinq maisons se sont effondrées et une personne a été noyée; plusieurs ponts de routes impériales et départementales ont été rompus et l'on a à regretter des déastres en amont et en aval de Mende.

La Dordogne s'est élevée pendant la nuit à 5

mètres 90 c. au-dessus de l'étiage; mais à sept heures, elle tendait à baisser. Heureusement à cette époque de l'année une crue de la Dordogne ne peut avoir de conséquences graves dans la vallée.

Le soir 25, à dix heures, les dépêches d'Agen signalaient pour la Garonne, une hauteur de 5 mètres au-dessus de l'étiage. Les populations, prévenues, ont pu prendre les précautions nécessaires. Aucun accident n'était signalé.

Le Tarn qui, le 25, avait atteint 5m 80 à Millau, et 5 mètres à Albi, n'est plus ce matin, 26, qu'à 2 mètres, dans cette dernière ville. On peut considérer comme terminée de ce côté la crue qui n'a occasionné aucun déastre.

La Savoie a eu également à souffrir des récentes pluies. La rivière d'Arc, en débordant, a coupé le chemin de fer en quatre endroits, ainsi que la route impériale entre Saint-Jean-de-Maurienne et Modane; plusieurs ponts ont été enlevés dans le trajet, jusqu'à Lans-le-Bourg. A la date du 25, au soir, la pluie continuait de tomber.

Dans toutes ces régions, des mesures immédiates ont été prises pour prévenir les malheurs et pouvoir organiser les secours en cas de sinistre.

L'Empereur, en recevant la nouvelle de ces événements, a fait parvenir, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, les premiers secours aux localités les plus éprouvées.

28 septembre. — Les dépêches de Nevers annoncent que, pendant toute la journée du 26, la Loire n'a cessé de monter à Nevers; à six heures du soir elle atteignait 6m 30. Cette côte a été le maximum de la crue.

faubourgs de la ville inondé.

Le pont de Misy-sur-Yonne a été emporté. Au-dessus de Montereau, au confluent de l'Yonne et de la Seine, les eaux des deux rivières se sont répandues dans la plaine, qu'elles couvrent sur une largeur de 4 kilomètres. Plusieurs maisons se sont écroulées ; la plupart des habitants ont été transportés à Cannes. Sur ce point, la baisse de l'Yonne est peu sensible ; la Seine continue à monter, mais lentement.

Aujourd'hui, à une heure, la Seine marquait à l'étage du Pont-Royal 5 mètres 80.

Une foule de curieux s'arrêtent sur les ponts et le long des quais pour voir le fleuve charrié des barriques, des débris de bateaux et des planches arrachées par la force du courant.

Les ministres de l'intérieur et des travaux publics ont envoyé des secours sur leurs fonds aux inondés.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. le Préfet, qui, rentré à Saint-Etienne, continue à entourer notre population de sa vive sollicitude, vient d' informer par le télégraphe M. le Sous-Préfet qu'il met à sa disposition une nouvelle somme de 600 fr. pour les malheureux inondés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

DU 22 AU 29 SEPTEMBRE 1866.

Mariages (3).

Gay Antoine, tisseur, 28 ans, et Rigobert Marie-Euphrosine, ourdissuseuse, 24 ans.

Petit-Pierre Claude, boulanger, 30 ans, et Perdrillat Claudine, repasseuse, 24 ans.

Balouzet Claude, ébéniste, 26 ans, et Dalbret Anne, 22 ans.

Naissances (10).

Ghilat Pierre, fils de Pierre Ghilat, et de Dubost Jeanne. — Dutout Antoine, fils de Jean-Marie Dutout, et de Murat Marie. — Etienne Jean, fils de Eugène Etienne, et de Duviger Marie. — Sauterel Pierre, fils de Jean-Marie Sauterel, et de Dévernoy Marie. — Bardin Louis, fils de Jean Bardin, et de Charmette Jeanne. — Audin Pierre, fils du Cyprin Audin, et de Tournaire Christine. — Latronce Marie, fille d'Etienne Latronce, et de Diot Gabrielle. — Soulier Pierre, fils de François Soulier, et de Carque Michelle. — Desportes Marie, fille d'Etienne Desportes, et de Farge Marie. — 1 enfant naturel.

Décès (10).

Fournier Philippe, rentier, 77 ans. — Bordat Claude, 10 jours. — Chanteret Jean, 5 ans. — Moulouin Charlotte, veuve Chauvier, deviduseuse de coton, 50 ans. — Richard Françoise, 10 mois. — Carlin Marie, femme Charles, couturière, 31 ans. — Labranch Pierre, 3 mois. — Corneloup Philiberte, veuve Pothier, blanchisseuse, 77 ans. — Fouilland Marie, 6 mois. — 1 enfant mort-né.

— L'administration des Postes vient d'être autorisée à émettre deux nouveaux timbres-poste : l'un de 30 centimes, l'autre de 5 francs. Le premier prendra la couleur marron, le second sera violet. On grave en ce moment les deux coins qui doivent servir à l'impression des deux figurines. Les nouveaux timbres seront mis en circulation dans les premiers jours de janvier 1867.

— En vertu d'une décision du ministre de la guerre, les chevaux de troupe qui, depuis notre campagne d'Italie, sont placés chez les cultivateurs, vont devenir la propriété de ceux qui les entretiennent au compte de l'Etat. Il y aura, en effet, dans quelques semaines, sept ans que l'administration les a confiés aux agriculteurs, et il a été convenu qu'après cette période de temps les animaux dont il s'agit appartiendraient à ceux qui les ont en garde.

— En ce moment surtout, il peut être intéressant de connaître la durée d'un permis de chasse. Or, d'après les derniers arrêts de la Cour de cassation et de la Cour d'appel, le jour de la délivrance du permis de chasse ne fait pas partie du délai d'une année fixé pour la durée du permis, et par conséquent un permis délivré, par exemple, le 1er octobre 1865, est encore valable pour la journée du 1er octobre 1866.

— La cour de cassation a rendu deux arrêts qui présentent un grand intérêt au point de vue des transports par chemin de fer.

Le premier, qui est du 5 juillet 1865, décide que les étrangers, aussi bien que les Français, peuvent invoquer les dispositions du cahier des charges des Compagnies, qui leur défendent de faire aucun avantage à un entrepreneur de transports ou à un négociant, à l'exclusion des autres négociants et entrepreneurs de transports.

Le second arrêt proclame qu'il est interdit aux Compagnies par leurs cahiers de charges de faire le commerce de houille.

COMICE AGRICOLE DE SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Rapport de la Commission sur les exploitations rurales, par M. Belle, vice-président.

MESSIEURS,

Si je n'avais la conviction intime qu'en prenant la parole dans cette circonstance heureuse qui réunit ici un monde si élégant, des hommes aussi haut placés par leur position sociale et politique, des agriculteurs si habiles, que j'accomplice un devoir, une mission qui m'est confiée par mes collègues, celle de vous traduire ici leurs appréciations sur le mérite des candidats que vous allez récompenser, je garderais le silence, plus conforme à mes goûts, et vous éviterais les ennuis d'entendre des détails pratiques souvent fastidieux, toujours inséparables d'un rapport sur l'agriculture.

Je ne me dissimule point, Messieurs, les difficultés qu'il y a pour moi, dans l'accomplissement de ma tâche, pour traiter un semblable sujet et vous le rendre plus agréable, plus utile, peut-être ; j'aurais besoin d'une somme de connaissances que je suis loin de posséder, d'avoir surtout une expérience plus consommée des pratiques de l'agriculture, qui donneraient à ma parole plus d'autorité.

Mais, à défaut de ces qualités essentielles à un rapporteur, n'ayant que ma bonne volonté à vous apporter ici, je viens solliciter votre bienveillante indulgence, et j'ose espérer que vous ne me la refuserez pas plus cette année que vous me l'avez refusée les années précédentes.

L'agriculture, vous le savez, Messieurs, a été longtemps considérée comme un art purement manuel, où l'intelligence n'était appelée qu'à jouer un rôle très secondaire ; se transmettant de père en fils par tradition ; livrée le plus souvent à des mains inhabiles qui l'avaient fait déchoir de son ancienne splendeur, et releguée tout-à-fait au dernier rang de nos industries nationales. Ce n'est que dans ces derniers temps que des hommes illustres, tels que les Olivier de Serres, les Mathieu de Dombasles et tant d'autres célébrités scientifiques dont les noms échappent à ma mémoire, ont démontré que les sciences physiques et naturelles pouvaient y trouver d'utiles applications, et l'ont élevée au rang d'une science des plus complexes.

Faire profiter les agriculteurs qui n'ont pas, comme

nous, ni le temps, ni les moyens de s'instruire, des découvertes dont s'est enrichie l'agriculture moderne, celle surtout qu'une application constante a sanctionnée comme devant le plus particulièrement contribuer au développement de notre production, de notre richesse territoriale, voilà, je crois, le but de l'utile institution des comices ; et, sous ce rapport, je ne crois point adresser un éloge immérité à celui dont nous avons l'honneur de faire partie, en disant qu'il a parfaitement compris sa mission, et que les services qu'il a rendus sont incontestables. J'en appelle, Messieurs, à ce qui se passe au sein de cette foule d'agriculteurs de toutes les classes, qui se presse au pied de cette estrade, érigée pour un moment en tribunal suprême du concours auquel vous venez d'assister ; qui attend, impatiente, la proclamation des noms des heureux vainqueurs, n'est-ce pas là un témoignage éclatant, irrécusable même, de l'émulation qui enfante les progrès dont est animée cette population si laborieuse, si intelligente, et surtout si honnête, si dévouée aux institutions politiques que la France s'est données, et au raffermissement desquelles elle a toujours travaillé avec l'unanimité de ses suffrages ; émulation dont le germe a été déposé dans son sein depuis bien des années, et sans cesse développée par les soins prévoyants de notre association ?

J'en appelle, Messieurs, à vos souvenirs. Quelle était la situation agricole de notre canton il y a seulement vingt ans ?

Quelle est elle aujourd'hui, je vous le demande ? Et encore sommes-nous loin du but, ainsi que vous allez en juger par les quelques considérations que je vous demande la permission de vous exposer, avant de vous entretenir de ce qui fait plus particulièrement l'objet de ma mission.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La Commission a visité huit exploitations, qui forment ensemble une superficie de 210 hectares, assolés, cette année, de la manière suivante :

Prés naturels.	50 h.
Prés artificiels : trèfle et mais-fourrage.	15
Cultures sarclées, pommes de terre	22
Céréales d'hiver.	
Froment	36 h.
Seigle	54 h.
Céréales de printemps.	
Orge	4 h.
Avoine	22 h.
Cultures oléagineuses, colza	3
Jachère morte	4
Total.	210 h.
Cultures intercalaires, raves	
	8 h.

Il n'est pas besoin d'insister, Messieurs, pour démontrer qu'un peu d'assoulement, où les céréales occupent les 2/3 du sol charraillé et les cultures fourragères le 1/10, est défautueux. Il est vrai qu'on y compte encore 1/20 cultivé en racines alimentaires, raves ; mais il ne faut pas tenir compte des pommes de terre, qui n'entrent que pour une très petite partie dans l'alimentation du bétail : ce qui n'est point consommé dans le ménage est à peu près exclusivement livré au commerce. Aussi, que résulte-t-il de cet état de choses ? c'est qu'on y récolte à peine de quoi nourrir environ de 36,000 à 30,500 kil. de poids vivant de bétail en fourrages de toute espèce, y compris même les pailles de froment, d'orge et d'avoine.

Ces 30,000 kil. de poids vivant de bétail produisent un maximum de 942,500 kil. de fumier, lesquels, employés sur les 164 hectares cultivés chaque année, donnent une fumure moyenne et annuelle de 5,746 kil., environ la moitié d'une bonne fumure ; car l'expérience a démontré que, pour retirer du sol des produits suffisamment rémunérateurs, il faut fumer tous les quatre ans à la dose de 40,000 kil. par hectare.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que les produits se ressentent d'une si faible fumure. Aussi, s'élèvent-ils à peine aux 2/3 de ce qu'ils devraient être.

Il ne faut point se le dissimuler, les grandes emblavures, quand on a si peu d'engrais à sa disposition, ne peuvent conduire qu'à des déceptions. Au prix où sont restées longtemps les céréales, c'est vendre 3 ce que vous coûte 4, et aucun de vous ne contestera cette assertion. Malgré ces résultats déplorable, ce n'est point sans peine que le comice, nonobstant ses observations amicales, voit la générosité des cultivateurs persister dans ces errements défectueux. Savez-vous quel est le produit moyen d'un hectare, avec un rendement de 7 1/2 p. 0/0, de semence, produit du bétail et des autres animaux compris ? 152 fr. environ. Savez-vous à combien s'élève la dépense pour la même superficie ? à 145 fr. (1), y compris le loyer du terrain, qui y figure pour 1/3. C'est donc au bénéfice net d'environ 7 fr. par hectare que vous réalisez vos gages soldés au taux des denrées ordinaires.

Dans le produit de 152 fr. par hectare, les céréales y entrent pour les 3/4, et le produit des animaux domestiques de toute espèce pour 1/4 seulement. En Angleterre, c'est l'inverse. Le produit des animaux domestiques entre pour les 3/4 dans la production moyenne d'un hectare, et les céréales pour 1/4. Aussi, les frais de culture y sont-ils beaucoup moins élevés qu'en France, et le bénéfice net beaucoup plus élevé ; la dépense étant proportionnée à l'étendue des emblavures.

La faveur des grandes emblavures est un résultat d'une erreur déjà ancienne, puisqu'elle remonte au dernier tiers du siècle. En voici la cause :

— Au milieu du seizième siècle, le sol de la France était ainsi divisé : 1/4 en bois, 1/4 en prés et pâtures ; sur la moitié restante, 1/3 était ensemencé en céréales d'automne, 1/3 en céréales de printemps, et le 1/3 restant était consacré à la jachère. On le voit, dans cette répartition des cultures, la sole des champs qui produisaient l'engrais était à peu près égale à celle des champs qui se consommaient. Aussi, récoltait-elle de froment seulement 90,000,000 d'hectolitres pour une population de 18 à 19,000,000 d'habitants.

Il avait, par conséquent, un excédant considérable dont elle faisait un commerce important. Elle était considérée comme le principal grenier de l'Europe, où l'Angleterre, l'Espagne, la Suisse, la Savoie venaient demander un complément considérable de leurs approvisionnements.

A cette époque, le blé était l'article de commerce le plus important, on voulut produire en quantité de ; cette marchandise, dont l'écoulement était si facile et à des conditions avantageuses pour le producteur : on s'imagina que, pour produire beaucoup, il n'y avait rien de mieux que de semer grand. On se mit à défricher. On commença par les champs de pâture. L'on y obtint pendant plusieurs années de belles récoltes sans engrais, nul terrain n'étant plus fertile que celui qui a été longtemps engazonné, surtout là où les animaux ont séjourné longtemps, et dont l'engrais résultant de leurs déjections est très-riche en principes azotés.

Encouragé par ces succès faciles, l'agriculteur attaqua les pelouses mieux engazonnées, puis les prés secs situés en côte. On alla même jusqu'à défricher de bons prés, des pelouses boisées, et l'on ne s'arrêta dans ce mouvement fievreux que lorsqu'on s'aperçut de l'état déplorable dans lequel on avait mis le domaine agricole. Les terres étaient entraînées, les roches mises à nu ; mais il était, hélas ! trop tard, les 4/5 et même beaucoup plus du sol étaient transformés en terres labourables : il ne restait plus pour pacage que quelques mauvaises landes, et juste assez de prés, dit M. Desmères, avec lesquels nous empruntons ces départs (1), pour nourrir parcellairement les nombreux attelages nécessaires à l'exécution de l'immense quantité de travaux qu'on venait de se créer.

Voilà, messieurs, l'origine de cette erreur funeste, dont les conséquences réagissent encore de nos jours ; erreur basée sur la cupidité la plus aveugle, car elle conduisit à des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on attendait de cette nouvelle espèce de vandalisme. En effet, l'engrais naturel accumulé depuis des siècles, soit par les déjections des animaux qui avaient vécu longtemps sur ces terrains nouvellement défrichés, fut promptement épuisé par les récoltes en céréales qu'on y fit succéder et ramené au degré de fertilité des

autres terres, et la France voyait tomber sa production à 60,000,000 d'hectolitres, après avoir traversé les chertés de 1729 à 1729, les disettes de 1740 et 1741, et la famine de 1789, faute d'engrais dont on avait tari la source.

(1) Dans la dépense des frais de culture, je comprends généralement tous les frais : intérêts du fonds de roulement, amortissement du matériel d'exploitation, etc.

(La suite prochainement).

Extrait du Moniteur des Communes, du 21 septembre 1866.

COLLÈGE DE MILLAU (Aveyron).

Le concours pour la concession des 24 bourses créées, il y a deux ans, au collège de Millau (4 bourses entières, 8 demi-bourses, 12 quarts de bourse), en faveur des candidats aux *Écoles impériales vétérinaires, d'agriculture, d'arts et métiers, de mineurs (Alais et Saint-Étienne)*, et aux *Écoles normales primaires*, annoncé précédemment comme devant avoir lieu le quatrième jeudi d'octobre, est avancé de 15 jours et conséquemment fixé au jeudi 11 du même mois.

Le minimum d'âge exigé des candidats a été aussi modifié et fixé à 13 ans, au lieu de 14, accomplis avant le 1^{er} janvier de cette année.

Le programme des matières de l'examen est toujours le même et comprend : la lecture, l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique et le système métrique.

Outre ces 24 concessions ordinaires, et pour qu'il soit tenu compte des services rendus à l'Etat, un ou plusieurs quarts de bourse sont mis, pour chaque département, à la disposition du Préfet, ainsi que cela a déjà eu lieu l'année dernière pour l'Aveyron, comme supplémentaires d'autres quarts de bourse déjà obtenus au concours par des candidats fils ou frères de membres de la Légion d'Honneur, de médecins vétérinaires, d'instituteurs communaux ou d'autres fonctionnaires publics d'un ordre quelconque appartenant au département. — Par suite de cette disposition, le nombre des quarts de bourse pourra n'être pas restreint à douze, mais porté au chiffre nécessaire pour la concession de ces demi-bourses spéciales départementales.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Principal du collège, secrétaire de la commission chargée du concours.

— *L'Événement* raconte le curieux procès que voici : Un boulanger, M. Jouast, était décidé à vendre son fonds ; Courtais, son premier garçon, désirait bien l'acheter.

— Marie-toi, mon garçon, lui disait son patron, et quand tu seras marié, je te vendrai mon fonds ; mais, pas de femme, pas de fonds ! un célibataire, vois-tu, cela ne vaut rien pour la boulangerie.

Quelque temps après, Courtais va trouver son patron : il a une femme sous le bras.

— Bonjour, patron ; je vous présente ma femme et je viens vous demander votre boutique.

— Très bien, mon garçon ; tu es bien marié, au moins ?

— Pardine, répond la jeune femme en rougissant, à preuve que nous revenons de faire la noce.

Et de fait il en paraissait quelque chose. Il n'avait rien à répondre à cela.

On souscrivit immédiatement un sous scing-privé. Courtais paya comptant 14,000 francs, et fit des billets pour 18,000 francs, complétant le prix de

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A AFFERMER

Les belles Carrières de Malantras, commune de Villerest, avec un vaste périmètre et faculté d'ouvrir de nouvelles carrières, soit dans la partie haute, pouvant s'exploiter par le chemin de Villerest ; soit dans la partie basse sur le chemin de hallage.

S'adresser à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, et, pour visiter les lieux, au sieur PAGE, dit Lazaran, au vignoble de Malantras, à Villerest.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE OU A LOUER

Une **Maison**, avec vaste cour et ateliers à tissage garnis de métiers, situés à Roanne, faubourg de Clermont, rue de la Loire.

Il sera donné toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. VIGAUD, quai des Charpentiers, et à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

MATELAS

Par Machine à Vapeur

Le sieur CUISANT vient d'établir un atelier sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec machine à vapeur pour le nettoyage des lits de plumes et des matelas. Il prie le public de ne pas confondre sa mécanique, la seule qui voyage et dont il est l'inventeur, avec toutes celles que l'on aurait pu voir. A cet égard, il invite les personnes qui le désirent à venir prendre connaissance de son travail, car c'est à l'œuvre que l'on connaît l'artisan.

Son atelier est ouvert tous les jours, du matin au soir, pour recevoir les visiteurs qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Il prend les matelas et les lits de plumes à domicile et les rend le même jour.

Il se charge de laver les enveloppes et de gommer les taies, afin que les plumes ne passent pas à travers l'étoffe.

PRIX :

Epuration de plumes, 0,15 c. le 1/2 k. Rebattage des matelas ordinaires, 1 fr. 50 c.

LETTERS & ATTRIBUTS EN RELIEF

Pour Vitraux, Enseignes, Monuments, etc. Supérieurs à tout ce qui a été fait dans ce genre jusqu'à ce jour Chez M. C. BALOUZET, rue de Cadore, 20, à Roanne.

M. GRANGEAUME - PULLIN

Rue Sainte-Elisabeth, à Roanne

Prévoit les administrations, les collèges, maisons particulières, communautés et toutes les personnes intéressées, qu'à compter de ce jour, il se charge de le blanchissement et de la mise à neuf de toutes les couvertures blanches soit en laine, en coton ou de couleur, moyennant un prix très-restrictif, par procédés nouveaux. Avoir soin de faire une marque aux couvertures pour éviter des erreurs.

Il prévoit MM. les Fabricants qu'il est, depuis longtemps, seul dépositaire des toiles d'emballage de la maison THUILIER frères, de Beauval et Rouen, des bâches gluées de la maison DUCARRE et C^{ie}, de Lyon, du sommier américain TUKER, le meilleur marché de tous les sommiers, et de celui FERRAND, de Lyon.

Toujours grand choix de toillerie, literie, lits en fer, et sommiers garnis de bons crins, faits en toute confiance et à prix réduits.

A AFFERMER

DEUX DOMAINES

Appartenant à M. De Rainneville. L'un est situé sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset, et l'autre, sur la commune de Perreux.

S'adresser à M. CHENAUX, régisseur au Coteau.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que

M. & M^e NORMAND ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.

Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties ; dentiers à tube et montés sur or et platine ; dentiers vulcanites (dits caoutchouc) ; dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation ;

Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc.

Rue Sainte-Elisabeth, n° 83.

Prenez bien l'adresse.



BOURNICHON
Dentiste de Paris

arrivera à Roanne dans peu de jours, et ne restera que peu de temps.

A VENDRE

UN MANÉGE

Bonnes conditions. — S'adresser au Bureau du Journal, ou rue du Collège, numéro 9, à Roanne.

Un comptable, pouvant disposer de quelques heures, désirerait tenir les écritures d'une maison de commerce. Références excellentes.

S'adresser au bureau du Journal.

Changement de domicile

LOUP, M^d TAILLEUR

Les magasins du sieur LOUP, ci-devant rue du Collège, n° 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n° 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

EDITION ILLUSTREE

10 c. la livraison.

EN VENTE

DEPUIS LE 23 JANVIER 1865

HISTOIRE DES GIRONDINS

PAR M. A. DE LAMARTINE

EDITION ILLUSTREE publiée par l'auteur, en livraisons de huit pages grand in-8, paraissant le lundi et le jeudi de chaque semaine, ou en fascicules de 10 livraisons brochées sous couverture.

CHAQUE LIVRAISON CONTIENT :

Deux magnifiques Dessins de nos meilleurs artistes

ANDRIEUX, BAYARD, BERTALL, BLANCHARD (Pharamond), GODFROY-DURAND, LOUDET DE NEUVILLE, WORMS, etc., etc. — Gravés sur bois par L. DUMONT.

L'ouvrage complet formera trois splendides volumes imprimés sur colombier glacé et satiné, ornés de plus de 400 sujets représentant les grandes scènes de la Révolution française et les portraits des principaux acteurs de ces drames émouvants.

Prix de la livraison : 10 c.

Paraisant les lundi et jeudi de chaque semaine.

BUREAU CENTRAL DE VENTE : A. LE CHEVALIER, RUE DE RICHELIEU, 60, PARIS.

et chez tous les Libraires de la France et de l'étranger.

On souscrit, pour recevoir *franco* par la poste, au moyen d'un mandat-poste (pas de timbres) à l'ordre de M. A. LE CHEVALIER, rue Richelieu, 60.

De 1 fr. 25 c. pour 10 livraisons ou 1 fascicule. — De 5 fr. pour 40 livraisons ou 4 fascicules.

De 2 fr. 50 c. pour 20 livraisons ou 2 fascicules. — De 12 fr. 50 pour 100 livraisons ou 10 fascicules.

AUX SACS SANS COUTURE

FABRICATION

DE TOILES, TREILLIS ET CORDATS

Confection de sacs en tous genres

M. C. ROLLIN FILS AÎNÉ

Rue des Bourrassières, 7, à ROANNE

Prévoit le public que l'on trouvera dans ses magasins les articles suivants :

Linge de table, Services damassés complets et variés, Toilett, Calicot, Percaline, Mouchoirs de poche, Literie, Couvertures laine, Couvertures coton, molleton, gaufrées, façonnées et piqûées ; Edredons, Duvets, Plumes vives de toutes espèces ; Laine, Crin animal, Matelas confectionnés.

TOILE DE MÉNAGE UNIE, CROISÉE OU FOUGÈRE

Par pièces de 70 et 85 mètres, en largeur variant de 60 centimètres à 2 mètres 40 centimètres, pour tous usages.

Un grand assortiment de Tapis français et anglais, Moquettes, Foyers haute laine, jaspés, Vénitiennes, Tibauds.

Doublures, Garnitures et Articles spéciaux pour tailleur.

Grand choix de Lits en fer à prix réduits, depuis 10 fr. jusqu'à 300 fr., Canapés, Sommiers pastiques de Paris, réunissant économie et solidité.

SACS SANS COUTURE, DE SA PROPRE FABRICATION

Articles unis, cordats ou treillis, servant au charroi des plâtres, chaux en pierre et blutée, blé, orge, avoine, pommes de terre, graines, sel, farine, charbon de bois, baryte, etc.

Articles médailles au Concours régional de Roanne, 1864

SACS CONFECTIÖNNÉS POUR TOUS EMPLOIS

Bâches imperméables molibdenées, gluées et immergées ; Sangles, Cordes, Ficelles, Crin végétal, Paille de maïs, et Toiles d'emballage de toutes qualités et tailles.

CONFECTIÖN PARFAITE ET PRIX DE FABRIQUE

Chenilles brutes et peignées, filasses, étoupes, lin et chanvre filés à la main et à la mécanique, depuis le n° 1 jusqu'au n° 100.

Tous les articles sortant de mes Magasins sont garantis neufs et exempts d'usage ou de location.

On demande des ouvriers tisseurs de toile.

GALLET, LEFEBVRE et C^{ie}, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôts dans tous les Départements. — Pour le département de la Loire : MM. SARDIN-VAILLANT, à Montbrison; DÉGOULANGE-PÉRIER, à Saint-Etienne.

L. B.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliquée au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.



DÉGLOITRE

CHAPELIER

Rue de la Paroisse, à Roanne

Prévoit le public qu'il se charge des réparations pour chapeaux de femmes et de fillettes, en feutre et en paille, de toutes formes.

A VENDRE

MATÉRIEL DE TEINTURE

Pour couleurs

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, bâches en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie.

S'adresser à E. GENOT.

MACHINES A BATTRE

S'adresser à M. Gay, vétérinaire, près les Halles, à Roanne.

GROS ET DETAIL. — REMISE AUX MARCHANDS

GUILLET

Marchand de bois, au Coteau-Roanne

CHARBON DE BOIS, 1^{re} QUALITE

Ce charbon, tout essence bois dur, sans poussière, fumerons, etc., toujours parfaitement sec, convient à tous les usages.

Bois de Chauffage

Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées, fourneaux, calorifères, etc.

PRIX MODÉRÉS

NOTA. — On rend à domicile.

ABONNEMENT

Un an 16 fr.

Six mois 9

Trois mois 4

Bureaux, 16, rue Hautefeuille (Paris)

PRIX DU NUMÉRO

30 cent.

Chez

TOUS LES LIBRAIRES

Le COURRIER FRANÇAIS, rédigé par de jeunes écrivains, représente les idées nouvelles de la démocratie. Chaque numéro contient une histoire complète de la semaine en même temps qu'une série d'articles sur les principales questions politiques et littéraires à l'ordre du jour ; une large place est faite dans ses colonnes à la correspondance départementale. Par des études plus fidèles et plus complètes que toutes celles qui ont été faites jusqu'ici dans aucune publication périodique, il s'attache à suivre le mouvement des idées et à rendre compte des livres publiés en France et à l'étranger. Une partie financière, faite avec soin et conscience, est un guide sûr pour tous les capitalistes et surtout pour ceux qui, éloignés du centre des affaires, ont besoin de renseignements exacts et sincères.

Le COURRIER FRANÇAIS, qui cherche la conciliation des intérêts dans l'étude des questions sociales, s'adresse spécialement à la jeunesse et aux travailleurs des villes et des campagnes, mais il est indispensable à tous ceux qui n'ont pas le temps ou les moyens d'abonner aux journaux quotidiens politiques ou aux grandes revues littéraires.